



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION À ÊTRE TENUE
LE MARDI 24 SEPTEMBRE 2019, À 18 H

ORDRE DU JOUR

RÈGLEMENT DE ZONAGE 1700-122

Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1700, afin d'y ajouter des revêtements autorisés pour les bâtiments occupés par un usage du groupe d'usages « Équipement collectif »
